

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 MARS 2018**

Délibération  
n° 2018.03.108

Collecte sélective :  
proposition  
d'harmonisation de  
la fréquence

**LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

**Ont donné pouvoir** :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Joël GUITTON à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

**Suppléant(s)** :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.03.108**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**COLLECTE SELECTIVE : PROPOSITION D'HARMONISATION DE LA FREQUENCE**

Le groupe de travail « Déchets Ménagers » du 13 décembre 2017 pour débattre des modalités futures de la collecte sélective propose le principe suivant :

1. Harmonisation de la fréquence de la collecte sélective des emballages et papiers, en généralisant le rythme hebdomadaire (« C1 »),
2. Application conjointe avec la mise en service des bacs jaunes, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les principaux arguments mis en avant sont les suivants :

- Harmonisation du service à la population, conjointement à l'harmonisation fiscale en matière de déchets,
- L'adaptation du service à l'augmentation des tonnages et des volumes de collecte, suite à l'extension des consignes de tri,
- Favorisation du geste de tri par une praticité accrue, un stockage moindre, et une lisibilité du calendrier de collecte simplifiée,
- Elimination des situations de saturation des points de collecte, notamment en point de regroupement,
- Limitation (complémentaire au bac, par limitation du temps de stockage) des effets nuisibles apparus suite à l'extension des consignes de tri, sur l'appétence des sacs jaunes vis-à-vis des animaux sauvages.



L'effort supplémentaire de collecte engendré à la fois par la mise en place des bacs individuels (+ 4 tournées) ainsi que par cette harmonisation du service (+ 2 tournées), sera ponctuel, et sans effet sur la fiscalité. En effet, des optimisations d'organisations internes réalisées en parallèle (- 5 tournées) permettront d'en absorber l'impact en un à deux ans.



Par ailleurs : 8 100 Tonnes de collecte sélective sont actuellement recueillies, sur un gisement global de 16 700 Tonnes (base = caractérisation 2016, fondée sur des échantillons). Le taux de captage est donc de seulement 49 %. S'il est collecté 100 % du gisement, la facture Calitom serait diminuée de plus de 1,3 M€ (sur un total de 3,5 M€ en 2019), soit environ l'équivalent de 9 tournées de collecte. Le captage complémentaire d'une fraction du gisement potentiel, attendu à l'occasion de cette nouvelle communication générale auprès de tous les foyers en habitat individuel, devrait donc permettre des gains supplémentaires en matière de coût de traitement.

De surcroît, le futur travail sur la fréquence de collecte des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) pourra également, avant 2024 (Article 70 de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 \*), permettre d'envisager des moyens de collecte inférieurs à ceux en place aujourd'hui.

Compte tenu de ces éléments,

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 8 mars 2018

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le principe de l'harmonisation de la fréquence de la collecte sélective sur tout le territoire, avec comme cible le rythme hebdomadaire et sa mise en œuvre de cette disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**D'APPROUVER** un effort de collecte supplémentaire ponctuel, en 2019 et 2020, associé à la réalisation d'optimisations de l'organisation du service collecte, afin de neutraliser tout impact sur la fiscalité.

**D'ENGAGER** une dynamique afin d'atteindre les prescriptions de l'article 70 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, combinant la mise à disposition de « solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets » (Extrait de la Loi TECV) avec l'application avant 2024 d'une fréquence de collecte bimensuelle pour les OMR, dans une partie du territoire communautaire où cela est possible (dominante rurale).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A LA MAJORITE (3 contre - 13 abstentions),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>22 mars 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>22 mars 2018</b>

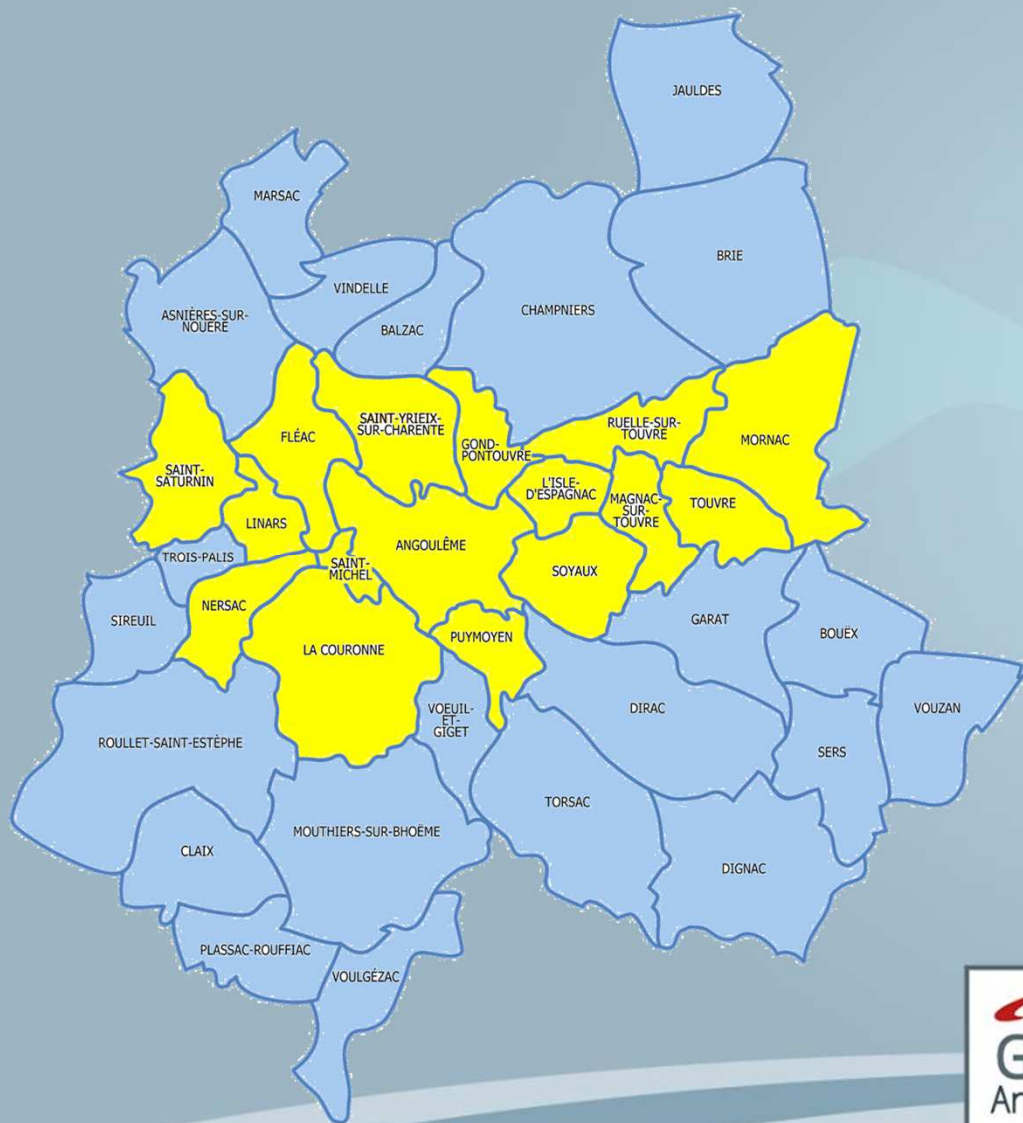
*\* : Extrait de l'article 70 de la « Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte » du 17 août 2015 :  
« Le service public de gestion des déchets (...) progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. »*

**COMMISSION P.E.C.**

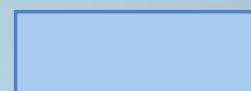
**8 mars 2018**

**COLLECTE SÉLECTIVE :  
Proposition d'harmonisation de la fréquence**





**C 1**



**C 0,5**

**106 000 habitants en C1**

**35 000 habitants en C0,5**



**CS : État des lieux**

## Problématiques identifiées en secteur C0,5

- **Equité du territoire**
- **Saturation et volumétrie des points de regroupement de la CS**
- **Problèmes de volume de stockage chez les usagers**
- **Problèmes d'appétence vis-à-vis des animaux (extensions + 15 jours)**
- **Lisibilité des jours de collecte : paire / impaire, gestion des oublis**
- **Difficultés de rattrapage lors des séquences de jours fériés**
- **Déséquilibre important entre la première et la seconde tournée du mois : serait atténué par étalement en 4 collectes / mois**



# Impact de la proposition en terme de tournées



Biodéchets

2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025

OMR



+1 : vidage ATRION

-1 : optim. continue

-1 : poste lavage

-1 : optim. continue

-2 : C0,5 Phase 1

?

-1 : C0,5 Phase 2

CS



+4 : bacs jaunes

+2 : fréquence C1

-1 : monoripeur

-1 : optim. continue

Σ



Si C0,5 maintenu : ➡



## Impact attendu de la communication sur le gisement

### Collecte actuelle du gisement de CS :

Carac.  
2016



49%



51%



Taux de collecte	
Recyclage	49%
Ordonnance	51%
Total	100%

3 500 000 €/an (2019)

### Collecte idéale = cible virtuelle

Carac.  
20XX  
?



100 %



Taux de collecte	
Recyclage	100%
Ordonnance	0%
Total	100%

2 200 000 €/an



## Engagements nécessaires de GrandAngoulême

Par les services et conjointement avec Calitom : Renforcement de la communication : notamment lors de la distribution des bacs jaunes + tous supports produits et distribués par GrandAngoulême et Calitom

Par les élus communautaires : Le service Déchets Ménagers achève le recensement de tous les immeubles collectifs sans local permettant le tri. Urgence que les élus mobilisent les propriétaires, les bailleurs, le cas échéant par le rappel à la réglementation : coût écologique et économique du « non tri » + dépôts sauvages récurrents (pas de local)

